**COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DE VILLE-EN-SALLAZ**

**Séance publique du 22 juin 2017**

**Convocation du 15 juin 2017**

|  |
| --- |
| L'an deux mille dix-sept, le vingt-deux juin deux mil dix-sept à dix-neuf heures trente minutes, le conseil municipal de la commune de VILLE-EN-SALLAZ, convoqué le 15 juin deux mil dix-sept s'est réuni sous la présidence de Madame Laurette CHENEVAL, Maire.Présents : Mme CHENEVAL Laurette, Mme PAILLET Marjorie, Mme VERNANCHET Corinne, M. CASANOVA Léandre, M. PAUTLER Claude, M. BUCHACA Joël, M. JOLY Philippe, M. DEMOULIN Jean-Philippe, M. GERMAIN Grégory, M. JOSSE Jérôme, M. LUCE Fabien.Absents représentés : Mme SOLLIER Marie ayant donné pouvoir à Mme Laurette CHENEVALAbsents excusés : Mme TALLON Brigitte, M. BLANC Frédéric, M. Maxime PERROUXM. DEMOULIN Jean-Philippe est élu secrétaire de séance. |

* **DELIBERATION**

**DEL N°2017-25 Elaboration du Plan local d'urbanisme - débat sur le Plan d'Aménagement et de Développement Durable (PADD)**

**Le Conseil Municipal,**

- entendu l'exposé présenté sur proposition de Madame le Maire,

- après en avoir délibéré,

- à l'unanimité des votants,

**DECIDE** de débattre sur la proposition de Plan d'Aménagement et de Développement Durable (comme le prévoit l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme), présenté par le cabinet d'études Espaces et Mutations, durant une levée de séance acceptée par les membres du Conseil Municipal présents.

**DEL N°2017-26 Restauration scolaire 2017-2018: approbation des tarifs et modification du règlement intérieur**

**Le Conseil Municipal**,

- entendu l'exposé de Marjorie PAILLET sur proposition de Madame le Maire,

- après en avoir délibéré,

- à l'unanimité des votants,

**DECIDE** de ne pas changer les tarifs actuels, pour l’année scolaire 2017-2018 et d'adapter le règlement intérieur en conséquence soit:

* + Repas réservé dans les délais 5,10 €
	+ Repas réservé hors délais 8,20 €

**DEL N°2017-27 T.A.P 2017-2018: approbation des tarifs et modification du règlement intérieur**

**Le Conseil Municipal,**

- entendu l'exposé de Madame le Maire,

- après en avoir délibéré,

- à l'unanimité des votants,

**DECIDE** de ne pas changer les tarifs des Temps d'Activités Pédagogiques pour l'année scolaire 2017-2018 et d'adapter le règlement intérieur en conséquence soit:

* Par séance pour enfant d'école maternelle: 2,00 €
* Par séance pour enfant d'école élémentaire: 4,00 €

**DEL N°2017-28 Aménagement du Centre-Bourg: avenant n°2 lot 01 (terrassement)**

**Le Conseil Municipal,**

- entendu l'exposé de Madame le Maire,

- après en avoir délibéré,

- à l'unanimité des votants,

**APPROUVE** l'avenant n°2, lot n°01 (terrassement) de la tranche conditionnelle, concernant les cheminements piétons sous la mairie et derrière l'école.

**INFORMATION:**

 **Sur la compétence transférée à la CCAR en matière de pouvoir de police d'accueil des gens du voyage au 1er janvier 2017** pouvant faire l'objet de refus de la part des maires de la communauté de commune avant le 1er juillet 2017.

**POINTS DIVERS:**

Bilan des activités d'Alvéole, Canalisation d'électricité chemin de Collonges, étude d'abattage d'arbres VC n°6, reprise de chaussée en enrobé route des Jonquilles, Mise en sécurité des riverains du hameau de Prévières, fleurissement.

* **AGENDA**

 Commission Travaux : vendredi 30 juin 2017

 Bureau Communautaire : mardi 27 juin 2017

 Pique-nique des Villageois: vendredi 7 juillet 2017

***Prochaine séance du Conseil Municipal :*** prévu lelundi 03 juillet 2017 à 20h15.

*Fin de séance : 22h40*

Le Maire

 Laurette CHENEVAL